

Des conflits de gestion des ressources naturelles à la sédentarisation des éleveurs au nord du Bénin

Imorou YAROU

Assistant de recherche au Département de Sociologie-Anthropologie de l'Université d'Abomey-Calavi, Bénin

E-mail : ymorou@gmail.com

Tél : 0022996144288

Article soumis le 06/08/2023 et accepté le 15/12/2023

Réf. AUM10-0201

Résumé : Les conflits liés à la gestion des ressources naturelles continuent d'impacter la paix sociale et le développement durable des territoires du département de l'Alibori au nord du Bénin. C'est pour mieux cerner les facteurs explicatifs de ces conflits, leurs approches de solutions et leurs impacts sur le développement des territoires dudit département que nous avons entrepris cette recherche à partir des cas de Karimama, Malanville, Banikoara et de Gogounou. L'approche méthodologique adoptée pour la collecte, le traitement et l'analyse des données est une approche socio-anthropologique. Elle a consisté à l'analyse des logiques d'interactions entre agriculteurs, éleveurs et agents de l'administration forestière dans la gestion des ressources naturelles desdits territoires. La période prise en compte est celle de 2000 à 2023.

L'analyse des résultats de recherche a révélé que les agriculteurs et les éleveurs de ces territoires étant confrontés à des problèmes de pauvreté, de manque de terres cultivables, d'insuffisance de fourrages et de l'eau pour le bétail, continuent à se reposer sur des ressources des aires protégées, des cours et plans d'eau pour la satisfaction de leurs besoins et ceux des animaux au mépris des normes d'exploitation des ressources naturelles. Ce qui engendre souvent des conflits parfois meurtriers, lesquels conflits impactent le développement des territoires.

Mots clés : Alibori - Conflits - Agriculteurs-éleveurs - Sédentarisation - Développement Durable - Territoires

Abstract: *Conflicts related to the management of natural resources continue to impact social peace and the sustainable development of the territories of the Alibori department in northern Benin. It is to better understand the explanatory factors of these conflicts, the implementation of their approaches to solutions and their impacts on the development of the territories of the said department that we have undertaken this research based on the cases of Karimama, Malanville, Banikoara and Gogounou. The methodological approach adopted for the collection, processing and analysis of data is a socio-anthropological approach. It consisted in the analysis of the logic of*

interactions between farmers, breeders and agents of the forest administration in the management of the natural resources of the said territories. The period taken into account is that from 2000 to 2023.

The analysis of the research results revealed that the farmers and breeders of these territories being confronted with problems of poverty, lack of arable land, insufficient fodder and water for livestock, continue to fall back on resources of protected areas, water courses and bodies for the satisfaction of their needs and those of the animals in disregard of the standards of exploitation of natural resources. This often leads to sometimes deadly conflicts, which conflicts impact the development of the territories.

Key words: Alibori - Conflicts - Farmers-herders - Sedentarization - Sustainable Development - Territories

Introduction

L'un des défis majeurs auxquels les collectivités territoriales du centre et le nord du Bénin, notamment celles du département de l'Alibori, sont confrontées est la persistance des conflits d'utilisation des ressources entre les paysans et les éleveurs nomades (AKPAKI, 2002). Ces conflits découlent de la convoitise dans la gestion des ressources naturelles du Parc National W, des forêts classées, des îles, des cours d'eau et des plans d'eau présents dans ces territoires. Si l'exploitation de ces ressources par les communautés locales n'est pas contrôlée, il y a un risque qu'elles ne favorisent pas le développement des territoires du département ni ne répondent aux besoins des générations futures (FODER, 2020). En effet, les communautés villageoises exercent des pressions énormes sur les ressources du Parc W, de la vallée du fleuve Niger et ses différentes îles, des forêts classées, des cours et plans d'eaux. Ces pressions résultent de la pauvreté, du manque d'espaces agro-pastoraux, du manque de pâturages pour le bétail, de la désertification due aux changements climatiques (inondations et sécheresses extrêmes) et de la pression démographique. Or, selon le deuxième principe de la déclaration de Stockholm, « *les ressources naturelles de la terre, y compris l'air, l'eau, la terre, la flore et la faune et en particulier les échantillons représentatifs des écosystèmes naturels, doivent être sauvegardées au profit des générations présentes et futures grâce à une planification ou une gestion minutieuse, selon le cas* »

(CNUC, 1972). C'est dans cette optique que, pour assurer une gestion "rationnelle" des ressources des territoires de l'Alibori comme celles d'autres collectivités territoriales, l'État béninois a pris certaines dispositions juridiques soumettant l'exploitation des ressources du Parc W, des forêts et leurs terroirs riverains, les plans et cours d'eau à un régime restrictif de l'exercice des droits d'usage des individus ou des collectivités (Loi n° 93-009, 1993). Pour faire respecter ces dispositions, des actions ont été menées au travers des projets et programmes suivant une démarche que l'on a appelée "participative".

Cependant, depuis 2000, les projets et programmes conçus et mis en œuvre pour assurer une gestion "rationnelle" et durable des ressources naturelles qu'on retrouve sur les territoires du département de l'Alibori, comme dans d'autres collectivités territoriales du Bénin, se sont soldés par des résultats mitigés. Les populations locales, confrontées à des défis tels que la pauvreté, le manque de terres arables et l'insuffisance de pâturages pour leurs animaux, se tournent vers des ressources naturelles telles que le Parc National W, les forêts protégées, les îles, les rivières et les lacs pour subvenir à leurs besoins sans respecter les règles établies. Bien que l'administration forestière ait délimité des zones de cultures et de pâturage pour permettre aux populations riveraines aux aires protégées de satisfaire leurs besoins en exploitant les ressources naturelles ; mais ces ressources risquent de ne pas contribuer au développement des territoires de ce département et de ne pas répondre aux besoins des générations futures. Ce non-respect des normes d'exploitation des ressources naturelles engendre souvent des conflits entre agriculteurs et éleveurs, puis, entre les populations villageoises et l'administration forestière.

Face à cette situation, il s'est avéré nécessaire de chercher à comprendre comment ces conflits influent négativement la paix sociale, les économies locales et perturbent le développement durable des territoires de l'Alibori comme ceux des autres régions du Bénin. L'objectif visé est de contribuer à la formulation des actions

de sédentarisation durable des éleveurs qui tiennent compte des besoins et des aspirations des communautés locales.

1. Cadres, matériels et Approche Méthodologique de recherche

1.1. Cadres physique et contextuel de recherche

Ce travail de recherche est effectué dans l'optique de cerner les facteurs explicatifs des conflits qui minent les systèmes d'élevage sur les territoires du département de l'Alibori (cf. carte de situation géographique) et d'analyser les actions qui y sont menées pour leur résorption en vue d'assurer la cohésion entre agriculteurs et éleveurs pour favoriser la sédentarisation des éleveurs de ces territoires.

Selon les données géographiques, le département de l'Alibori est situé au Nord du Bénin, entre 11°19' de latitude Nord et 2°55' de longitude Est. Il est limité au Nord par la République du Niger, au Nord-Ouest par la République du Burkina Faso, à l'Est par la République Fédérale du Nigeria, à l'Ouest par l'Atacora et au Sud par le département du Borgou. D'une superficie de 26 242 km² (23% du territoire national), l'Alibori est subdivisé en six (6) collectivités territoriales que sont Malanville, Karimama, Sègbana, Kandi, Banikoara et Gogounou.

Le département a un climat qui évolue du type soudanien dans sa partie Sud vers le type soudano-sahélien dans sa partie Nord, communes de Karimama et de Malanville. Elle ne connaît qu'une seule saison de pluie qui dure entre 5 à 6 mois avec une pluviosité qui oscille entre 700 mm et 1 200 mm.

On y rencontre trois types de végétation, à savoir :

- Une savane arbustive, clairsemée, dominée par des épineux dont l'*Acacia seyal* et l'*Acacia siebenona* au Nord ;
- Une savane arborée, herbeuse et fortement dégradée au Sud du département. On y trouve des arbres d'intérêt socio-économique comme *Parkia biglobosa* (nééré) *Butyrospermum*

paradoxa (karité) et *Adansonia digitata* (baobab) qui sont des essences protégées ; et

- Les galeries forestières qui longent les cours d'eau et les vallons. Ces forêts sont peuplées d'essences telles que le caïlcédrat (*Khaya Senegalensis*), le faux acajou (*khaya grandifolia*), et le lingué (*Afzélia africana*).

Le relief est dans son ensemble formé de plateaux parfois modelés dans une série sédimentaire du crétacé ou de plateaux couronnés de buttes cuirassées qui descendent vers le fleuve Niger et de collines de grès ferrugineux.

Les cours d'eau qu'on y trouve sont principalement les affluents du côté Béninois du fleuve Niger, il s'agit de l'Alibori, du Mékrou et de la Sota.

On y rencontre des sols ferrugineux sur socle cristallin, des sols alluviaux très fertiles de la vallée du Niger et des sols argileux, limoneux noirs de bas-fonds, marécages et forêts-galeries très fertiles et où se font la riziculture, le maraîchage et la culture de l'igname.

Les aires protégées, les cours et plans d'eau du département sont riches en ressources floristiques, faunistiques et biologiques. Les terres disponibles pour les cultures sont très réduites et pauvres. Les besoins croissants des populations locales en ressources naturelles ont engendré des conflits, parfois violents, qui éclatent chaque année entre agriculteurs, entre agriculteurs et éleveurs, puis entre les deux groupes d'acteurs et les agents des eaux et forêts, en raison de la faible disponibilité de terres arables et de pâturages. Ces conflits constituent un véritable frein au développement harmonieux des territoires du département ci-dessous illustré.

I. YAROU, Des conflits de gestion des ressources naturelles à la sédentarisation des éleveurs au nord du Bénin

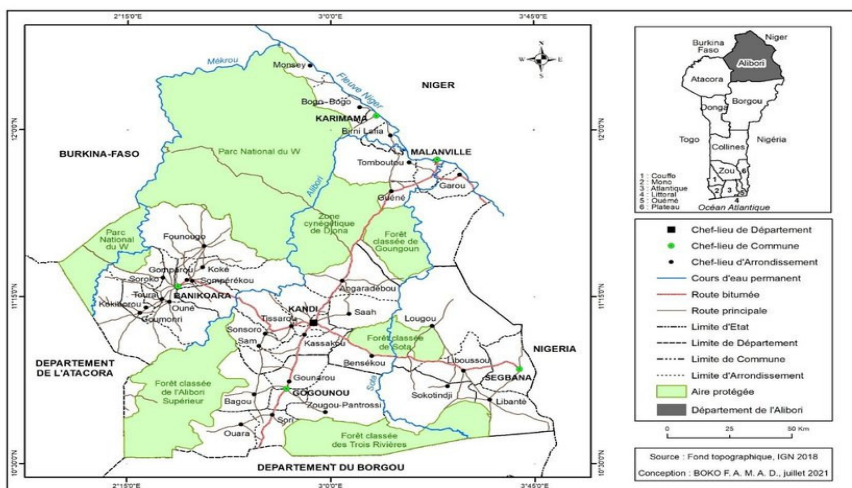


Figure 1: Situation géographique et administrative du département de l'Alibori

1.2. Approche méthodologique

La collecte et l'analyse des données sur les conflits liés à la gestion des ressources naturelles des territoires du département de l'Alibori ont été effectuées en utilisant une méthode de recherche socio-anthropologique. La période retenue pour l'analyse est de 2000 à 2023. En effet, pour apprécier les conflits de gestion des ressources naturelles qui perturbent la dynamique de développement durable des territoires de Karimama, Malanville, Banikoara et Gogounou, l'approche d'analyse descriptive des interactions des acteurs impliqués dans la gestion et l'exploitation des ressources naturelles de ces territoires a été utilisée. Elle a permis de cerner les facteurs explicatifs de ces conflits et leurs impacts sur le développement durable desdits territoires.

L'enquête en milieu réel à travers laquelle des données ont été collectées a consisté à l'échantillonnage des sites de collecte de données, à l'identification des conflits et à la détermination des

groupes stratégiques, à la collecte proprement dit des données. Les données collectées ont fait l'objet d'une analyse interactionniste.

Pour constituer l'échantillon en tenant compte des variables de l'étude, nous avons eu recours à la méthode de choix raisonné. Ce qui nous a permis d'identifier des personnes impliquées dans les conflits et à leur gestion. Il s'agit des agriculteurs, des éleveurs (autochtones et transhumants), des membres de la commission linguistique *fulfulde* et autorités traditionnelles des villages où nous avons séjourné, des autorités locales élues, les responsables de la brigade de gendarmerie de Karimama, des responsables et agents de l'administration forestière.

Tableau 1: Répartition des enquêtés par types d'acteurs

Individus/acteurs enquêtés	Effectifs
Agriculteurs	30
Eleveurs (autochtones et transhumants)	15
Autorités traditionnelles et membres de la commission linguistique <i>fulfulde</i>	03
Autorités locales élues	06
Responsables et agents de l'administration forestière	06
Totaux	60

Sources : Données de terrain

Au cours des recherches, les outils que nous avons privilégiés sont les cartes des terroirs villageois pour mettre en exergue la situation des réserves, des espaces agropastoraux et des différents cours et plans d'eau des villages cibles, les guides d'entretiens semi-structurés, d'interviews et d'observation focalisée. Il importe de souligner ici que la collecte des données en milieu réel s'est déroulée suivant plusieurs phases calquées à celles d'une Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des groupes Stratégiques (BIERSCHENK et OLIVIER DE SARDAN, 1994). Elle a consisté à organiser une enquête individuelle de repérage, un séminaire de préparation de la collecte des données sur le terrain, une enquête collective, un séminaire bilan de l'enquête collective suivi de celle

des recherches individuelles dans chacun des cinq villages que nous avons retenus. Après ces opérations de collecte, un séminaire final a été consacré à l'analyse et l'interprétation des données qui ont collectées sur les conflits de gestion des ressources naturelles et les problèmes de développement des territoires de Karimama, Malanville, Banikoara et Gogounou. Pour approfondir la collecte de ces données, nous avons poursuivi un travail individuel de recherche à travers l'observation focalisée.

D'après notre analyse, la croissance démographique, l'élevage d'animaux et l'approche de gestion des ressources naturelles sont des facteurs qui contribuent à la dégradation des ressources naturelles sur les territoires du département de l'Alibori. Les populations locales sont engagées à défier l'administration forestière, tandis que les hommes politiques soutiennent ces populations considérées comme leurs électeurs potentiels. Il est même révélé que des séminaires politiques des peuls du nord-Bénin sont non seulement des occasions d'expression des revendications à caractère politiques, mais aussi de renforcement des liens entre les différents groupes peuls face à la problématique de gestion des ressources naturelles et des conflits qui en découlent (BIERSCHENK, 1995) ; Ce soutien dont bénéficient les peuls de la part des hommes politiques contribue à la persistance de la dégradation des ressources naturelles.

Par ailleurs, ce travail de recherche a montré que pour assurer le développement durable de ces territoires comme bien d'autres entités territoriales du Bénin, il est absolument nécessaire de gérer les ressources naturelles de manière durable et de prendre en compte les paramètres économiques, sociaux, politiques et éthiques. Ces paramètres doivent être traduits en actions concrètes telles que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la défense des

minorités, le commerce équitable, l'accessibilité aux services sociaux à moindre coût et la résolution des conflits¹.

2. Résultats

Au terme de la recherche effectuée, il se révèle que les populations du département de l'Alibori du nord-Bénin continuent de faire face à des conflits de gestion des terres et des espaces agro-pastoraux malgré l'ouverture réglementée des terroirs riverains aux aires protégées à l'exploitation humaine. Or, selon une étude menée dans la région, il a été révélé que les exploitants agricoles ont intégré de plus en plus l'élevage dans leurs activités agricoles afin de limiter la variabilité de la production ; et que les éleveurs ont aussi intégré l'agriculture à leurs activités pastorales (DJENONTIN, AMIDOU & BACO, 2002). Ces mutations sociales qui exigent de nouveaux modes de gestion des ressources afin de pouvoir concilier les systèmes de production des différentes communautés n'ont toujours changé les pratiques. L'élevage des animaux est influencé par la disponibilité dans le temps des ressources fourragères et hydriques. La saison sèche chaude est une période très critique pour les productions animales. Les éleveurs et les agro-éleveurs ont de plus en plus recours aux résidus de récolte qui sont mis en stock et aux fourrages aériens. Dans l'extrême Nord, les récoltes de fourrage dans les bas-fonds viennent compléter ces réserves. Pendant l'hivernage, les troupeaux parcourent les jachères et les brousses naturelles des terroirs villageois. Pendant la saison sèche fraîche, le pâturage s'élargit aux champs après la récolte, aux abords et aux lits des cours d'eau des terroirs villageois. La gestion temporelle et spatiale des ressources pastorales par les différentes communautés

¹ Rapport sur le Développement Durable pour le Bénin, 2022. Ce rapport est un document de référence qui présente l'état des lieux et les tendances des ODD du Bénin, ainsi qu'une analyse des politiques pour les atteindre à travers le cadre des « Six Transformations ». L'analyse du Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2021-2026) montre qu'il cible et hiérarchise de façon cohérente ses interventions en vue d'atteindre les ODD.

visé à préserver les ressources naturelles et les troupeaux et ainsi garantir les productions animales dans leur terroir. Mais, la réalité est que deux producteurs sur trois en moyenne ne disposent suffisamment de terres ; ce qui contribue à la persistance des problèmes d'accès aux terres et aux ressources hydriques. Les petits producteurs sont souvent obligés de recourir au prêt ou au métayage pour accéder aux terres cultivables, ce qui les met dans une insécurité foncière constante et ne favorise pas l'assolement et la rotation des cultures. Le morcellement des terres en de petits lopins en vue de les louer ou de les prêter n'apporte pas de solutions durables aux problèmes des paysans sans terres, mais engendre souvent des conflits entre les protagonistes, qui sont liés à la nature peu précise des accords. Chaque année, des conflits se déclenchent entre agriculteurs et éleveurs lorsque les animaux des éleveurs causent des dégâts dans les champs des agriculteurs ou lorsque les éleveurs font pâturer leurs animaux dans les résidus de récoltes sans en avoir reçu l'autorisation du propriétaire.

Par ailleurs, la pratique de la culture cotonnière et bien d'autres produits est une source potentielle de conflits entre producteurs et agents forestiers ; parce que l'utilisation de la traction animale pour ces productions favorisant l'extension des surfaces cultivées, compromet la régénération naturelle des essences forestières comme le karité, le néré et autres. Or, le parc à karité est par exemple un système agro-forestier traditionnel dans lequel l'arbre et ses sous-produits jouent non seulement un rôle stabilisateur du système de production, mais aussi et surtout constituent des sources potentielles de revenus pour les femmes collectrices. En brûlant les arbres de karité et de néré lors de la préparation des terres pour les cultures, les agriculteurs sont confrontés aux réactions de désapprobations des agents forestiers qui passent aux sanctions en fonction des dégâts causés. Ce qui conduit à des relations tendues entre ces agents et les agriculteurs. Ces mêmes types de relations s'entretiennent aussi avec les éleveurs, pêcheurs et chasseurs qui ne respectent pas les règles d'exploitation des ressources naturelles.

Quant à l'élevage, il est une source potentielle de conflits, car les pâturages se font de plus en plus rares au nord Bénin. Cette situation est due à l'accroissement du nombre d'agriculteurs, la pratique de cultures extensives, l'augmentation des superficies des terres cultivées et les effets des changements climatiques qui se caractérisent par de longues périodes de sécheresse et qui se soldent par des courtes périodes de saisons pluvieuses et d'abondantes pluviométrie. Ils sont contraints à des pratiques pastorales qui consistent à se déplacer saisonnièrement vers les zones humides à la recherche de pâturage et de l'eau pour les animaux. Ces déplacements de troupeaux, durant des saisons sèches, occasionnent des dégâts de champs qui entraînent souvent de violents conflits avec morts d'Hommes entre agriculteurs et éleveurs. Ces conflits sont souvent récurrents au point où l'Etat a décidé, avec l'appui des partenaires au développement, d'entreprendre une réforme foncière² et de réglementer l'accès aux ressources naturelles.

Pour résorber ces conflits, des actions sont menées à travers des projets et programmes pour inciter les éleveurs à produire le fourrage, des blocs de nutriments et à respecter des couloirs de passage et pistes de transhumances qui sont réalisés pour faciliter les déplacements d'animaux. En effet, dans le cadre du projet Protection et Réhabilitation des Sols pour la sécurité alimentaire (ProSOL) et du Programme d'Appui au Secteur du Développement rural (PASDeR), des mesures de facilitation des déplacements aux

² Dans un article intitulé La réforme foncière rurale au Bénin : Émergence et mise en question d'une politique instituante dans un pays sous régime d'aide, Philippe Lavigne Delville analyse les processus de définition de la politique publique foncière au Bénin. Il examine également les enjeux politiques et économiques du foncier, tant au niveau de la distribution de l'accès à la terre entre les acteurs que dans les pratiques des agents chargés de l'administration foncière. Il conclut que la réforme foncière rurale au Bénin est un exemple de politique instituante qui a permis de rompre avec le legs colonial et de promouvoir une petite révolution juridique.

animaux, de Gestion Durable des Terres (GDT) et d'Adaptation au Changement Climatique (ACC) sont mises en œuvre. Ces mesures consistent à aménager couloirs de passage, des parcelles pour des cultures fourragères sur des terroirs où les besoins se font beaucoup plus sentir, en l'occurrence ceux de l'Alibori. Le fourrage produit sert à l'alimentation des animaux et améliore par la même occasion la qualité du sol. La culture fourragère peut favoriser non seulement la disponibilité fourragère en saison sèche et l'intensification de la production animale, mais réduire considérablement les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Surtout lorsque l'installation des parcelles fourragères ou des parcelles de plantes ou de mélange de plantes (graminées ou légumineuses) utilisées pour l'alimentation des animaux est permanente ou laissée pendant 4 à 5 ans pour l'alimentation des animaux. Même la gestion de ces parcelles est parfois une source de conflits entre les éleveurs autochtones et les éleveurs transhumants qui causent des dégâts sur les cultures. C'est un problème brûlant parfois préoccupant dans les localités de Banikoara, Gogounou, Karimama et Malanville où les effectifs du cheptel sont relativement élevés, les ressources en pâturage sont rares et où les mouvements de bétail sont manifestement très importants.

Un autre moyen de résorption des conflits liés au pastoralisme est la sensibilisation pour le respect du code pastoral qui prévoit des espaces pastoraux comme la zone de pâturage, le couloir de passage, la piste de transhumance, les aires de repos, les zones d'attente, les centres de vaccination, les points d'abreuvement ou points d'eau ainsi que les ressources fourragères ou en eau.

Les conflits entre agriculteurs autochtones et émigrés, agriculteurs et éleveurs, agents des eaux et forêts, et autorités communales sont révélateurs des problèmes de gestion des ressources naturelles. Ils indiquent que les approches de gestion de ces ressources ont évolué dans le temps et qu'elles ne sont plus adaptées. Les conflits s'éclatent lorsque les éleveurs se laissent aller à la satisfaction des besoins de leurs animaux, et lorsque les populations violent les normes

d'exploitation des ressources forestières, des terres, des pâturages, des cours et plans d'eau. La manifestation de ces conflits est liée à l'information, à la perception des pratiques d'un groupe d'acteurs par un autre groupe. L'analphabétisme des populations locales ne leur permet pas de s'informer réellement des avantages d'une gestion concertée et durable des réserves. De ce fait, il y a souvent mécontentement sur la gestion des ressources aires protégées et de leurs terroirs riverains. Les différentes perceptions de chaque groupe d'acteurs produisent des images contrastées dans l'esprit de chaque groupe. Les conflits sont inévitables car les différents acteurs ont des fonctions différentes. Ces conflits, bien qu'étant liés à l'exploitation des ressources naturelles, se révèlent aussi comme des conflits d'utilisation des résidus de récoltes, voire des conflits d'attributions.

En se référant au code pastoral qui détermine les règles et les principes fondamentaux applicables en matière de pastoralisme en République du Bénin, il indique comment gérer les espaces pastoraux comme la zone de pâturage, le couloir de passage, les pistes de transhumance, les aires de repos, les zones d'attente, les centres de vaccination, les points d'abreuvement ou points d'eau ainsi que les ressources fourragères ou en eau. L'objectif visé en organisant et en réglementant la conduite des activités agropastorales, est de réduire les dégâts de champs occasionnés par les déplacements d'animaux qui entraînent souvent les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Dans le but de faciliter la mobilité des animaux et de réduire les dégâts dans les champs et les aires protégées, de longues pistes de transhumance, des couloirs de passage ont été créés dans le département de l'Alibori, ainsi que dans d'autres départements du Bénin. Ces couloirs ont été matérialisés grâce à l'appui financier de partenaires et à l'appui technique des services déconcentrés de l'Etat. Ils ont été opérationnalisés avec le consentement de la Direction départementale de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (DDAEP), de l'Agence territoriale de développement agricole (ATDA), de l'Union Départementale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants du Borgou et de l'Alibori

(UDOPER B/A), des élus communaux, des agriculteurs, des agro-éleveurs et des éleveurs.

Les pratiques d'élevage traditionnelles des peuls du Nord Bénin, qui sont souvent en conflit avec les agriculteurs et les éleveurs sédentaires pour l'accès aux ressources naturelles telles que les pâturages et l'eau nécessitent la mobilité des animaux et leurs éleveurs (CHABI TOKO, 2016). Pour faciliter ces déplacements des troupeaux, la plupart des couloirs de passage réalisés dans le cadre du ProSOL et du PASDeR échouent soit sur des forages agropastoraux munis d'abreuvoirs réalisés par le Programme ou sur les retenus d'eau. Selon un éleveur « *les couloirs de passage me permettent d'aller faire paître mes animaux sans heurt avec les agriculteurs* ».

Malgré l'engagement pris par les responsables d'éleveurs, l'UDOPER B/A et les élus communaux de poursuivre les sensibilisations à l'endroit des producteurs/éleveurs sur le respect des couloirs de passage, des actes de vandalisme sont observés sur quelques balises. Ces actes de vandalisme témoignent du rejet des mesures de facilitation du déplacement des animaux par certains acteurs, à savoir les agriculteurs et même des éleveurs qui occupent des couloirs de passage. Ces genres de remise en cause engendrent des altercations parfois meurtrières. C'est le cas, par exemple, d'un affrontement sanglant, le samedi 24 Juillet 2021, entre agriculteurs et éleveurs de la localité d'Issène située dans l'arrondissement de Guéné sur le territoire de Malanville. Selon le Chef du village de Issène, « *tout serait parti d'un ultimatum lancé par des éleveurs de la zone dans la soirée du vendredi 23 juillet aux agriculteurs occupant les couloirs de passage. C'est donc le non-respect du couloir de passage et de de l'ultimatum donné par les éleveurs qui a poussé ces derniers à décider de l'envahissement des champs des protagonistes d'en face par le bétail qui a dévasté les cultures pour obliger les agriculteurs à libérer la trajectoire de pâturage. Mais hélas, la situation a mal tourné et a occasionné cinq (05) morts dont deux (02) du côté des agriculteurs et trois (03) du côté des éleveurs* ». Aussi a-

t-on noté des blessés graves et des portés disparus des suites de cet affrontement.

Face à des situations de ce genre, il est devenu primordial de prévenir les conflits pour sauver des vies, assurer la paix, transformer structurellement les économies et construire de meilleures perspectives de développement pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable. Dans cette optique, le Bénin a créé un Haut-Commissariat pour la sédentarisation qui travaille en étroite collaboration avec le Projet de Sédentarisation des troupeaux Ruminants au Bénin (ProSeR) pour améliorer les productions animales et gérer rationnellement les exploitations agricoles.

Face aux conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs d'une part et entre éleveurs et agents des eaux et forêts d'autre part, des actions de sédentarisation des éleveurs de ruminants sont conçues et sont en train d'être mises en œuvre. Des dispositions particulières ont été prises dans le cadre de la modernisation de l'élevage et de la sédentarisation des producteurs des ruminants du Bénin. En effet, dans le but de sédentariser les troupeaux ruminants et de préserver les réserves naturelles ou aménagées, l'Etat et les collectivités territoriales ont pris des mesures pour réaliser des aménagements. Les conditions de réalisation de ces aménagements sont fixées par des textes règlementaires.

Les réglementations de la gestion des ressources naturelles au Bénin ont évolué depuis l'indépendance du pays à ce jour. En effet, la loi n° 87-012 du 21 septembre 1987 portant Code forestier de la république populaire du Bénin a été renforcée par la loi n°87-013 du 21 septembre 1987, portant réglementation de la vaine pâture, de la garde des animaux domestiques et de la transhumance en république populaire du Bénin. Elle a été abrogée par la loi n° 93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des Forêts en République du Bénin et le décret n° 96-271 du 2 juillet 1996 qui est pris pour fixer les modalités de son application. En outre, il y a la loi n° 2018-20 du 23 avril 2019, portant code pastoral en République du Bénin,

qui prévoit des règles et des principes fondamentaux applicables en matière de pastoralisme. Avant ce code, il y avait l'Arrêté interministériel n°010/MISAT/SAT/MDR/ D-CAB du 20/ 01 /1992, portant création, organisation, attribution et fonctionnement des comités de Transhumance au Bénin ; l'Arrêté Interministériel n°0039/MSAT/MDR/DCAB du 31/03/1994 portant organisation de la transhumance. Après la promulgation du code pastoral, l'Arrêté Interministériel 2019-N°200/MISP/MAEC/MCVDD/MDGL/MDN/DC/SGM/DAIC/SA/113SGG19, portant interdiction de la transhumance transfrontalière en république du Bénin et l'arrêté interministériel 2022 N°003/MAEP/MISP/MCVDD/MDGL/DC/SGM/DE/CJ/SA/0095GG22 ont été respectivement pris pour interdire la transhumance transfrontalière et préciser les conditions et modalités pratiques de déroulement de la campagne nationale de transhumance 2021-2022 en République du Bénin. Cet arrêté est complété par l'Arrêté 2022 N°5039/PDC/SGD/SPAT/SAG/SA/001SGG22 portant interdiction de déguerpissement des éleveurs de leurs campements et des espaces agropastoraux.

Tous ces lois, décrets et arrêtés ont été conçus et mis en œuvre en vue d'assurer une meilleure gestion des forêts classées et des espaces agro-pastoraux en minimisant des conflits. Dans cette optique, des programmes et projets sont conçus et mis en œuvre. Entre autres programmes et projets, il y a le Programme Intercommunal pour la Conservation et la Gestion des Espaces Naturels (PIC-GEN), le Programme d'Appui au Secteur du Développement Rural (PASDeR) et le Projet de Sédentarisation des troupeaux de Ruminants au Bénin (ProSeR). En effet, dans le cadre du PIC-GEN, l'objectif visé est de renforcer durablement les écosystèmes des aires protégées de l'Alibori avec optimisation des bénéfices pour les populations riveraines. De façon spécifique, le programme devrait contribuer à la conservation du Parc National W et des forêts classées des territoires du département de l'Alibori par l'expérimentation d'une nouvelle approche de développement

économique et de gouvernance territoriale conduite par les communautés. Dans cette entreprise, l'administration forestière et le Service Intercommunal d'Appui-Conseil (SIAC) de l'Association pour la Promotion de l'Intercommunalité dans le Département de l'Alibori (APIDA), en concertation avec les acteurs locaux, ont piloté activement des actions de conservation des aires protégées et de "gestion rationnelle" des espaces agropastoraux. Mais pour atteindre les résultats escomptés, des actions pilotes de croissance économique ont été menées afin de contribuer à réduire les pressions sur les écosystèmes des forêts classées et ceux du Parc W. Ces actions ont été confrontées à la résistance de certains acteurs (agriculteurs et éleveurs) et à l'indifférence d'autres (autorités communales élues et autorités coutumières). Malgré la stratégie de responsabilisation et de concertation multi-acteurs que le SIAC/APIDA et les unités de gestion des projets et programmes ont adopté dans le cadre de la mise en œuvre de leurs actions, la synergie des interventions autour des aires protégées et de leurs zones riveraines (en partant du village à l'intercommunalité) est difficile à obtenir. Bien que l'équipe du programme ait recensé et valorisé les savoirs et savoir-faire locaux, ainsi que promu l'égalité des genres, elle éprouve des difficultés à atteindre les objectifs de développement qui lui sont assignés.

Certes, dans le cadre du PIC-GEN, des séances de diagnostic participatif ont été organisées dans les villages riverains des aires protégées de l'Alibori, comme ceux riverains à la forêt classée de l'Alibori Supérieur et à la forêt classée des Trois Rivières en vue de recueillir les aspirations profondes des populations villages ; mais la prise en compte de ces aspirations du territoire de Gogounou ne rime pas bien avec les objectifs dudit programme. C'est ce qui explique les comportements, attitudes et pratiques de ces agriculteurs et éleveurs qui refusent de respecter les panneaux de sensibilisation qui sont implantés aux alentours des aires protégées. En conséquence, les bonnes pratiques que l'équipe du projet cherche à leur transmettre peinent à être assimilées. Même après l'organisation des ateliers d'échange au profit des leaders

d'éleveurs et agriculteurs sur les enjeux de la gestion des aires protégées et de leur spécialisation dans la gestion des terroirs riverains aux aires protégées, les communautés villageoises n'ont quasiment pas manifesté d'intérêt pour leur adhésion aux objectifs du programme. Pour satisfaire les besoins de subsistance (alimentation et santé) ou pour se procurer de revenus additionnels et d'emploi, les populations locales exploitent les Produits Forestiers Ligneux (PFL) ou des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) sans se conformer aux dispositions réglementaires en la matière. Il en est de même de l'exploitation des espaces agro-pastoraux.

De même, malgré les actions menées à travers le PASDeR en vue d'inciter les agriculteurs, les éleveurs et les artisans à contribuer durablement au développement socio-économique de leurs territoires, les acquis du programme sont difficilement conservés sur les territoires du département de l'Alibori.

Par ailleurs, des activités sont menées dans le cadre ProSER en vue de contribuer à l'amélioration des productions animales et à réduire les effets pervers de la transhumance. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement du Bénin, dans le but d'améliorer la contribution du sous-secteur de l'élevage à la croissance économique, a initié avec l'appui de la Banque Ouest-Africaine du Développement (BOAD), ce ProSER en vue d'inciter à une meilleure gestion des ressources pastorales et à une transformation des systèmes d'élevage au Bénin. Le Projet devra contribuer à l'amélioration de la productivité du bétail, à la réduction des conflits liés à la transhumance, à la sécurisation des espaces pastoraux, à la création d'emplois et à la lutte contre la pauvreté.

Mais, que pouvons nous retenir de la mise en œuvre des différents projets ? Qu'il s'agisse du PIC-GEN, du PASDER ou du ProSER, les unités de gestion des programmes et du projet ont jugé nécessaire de faire jouer un rôle principal aux collectivités décentralisées en vue de faciliter leur développement économique. Chaque unité de gestion a travaillé à l'effet d'inciter les autorités locales à avoir un fort engagement politique afin de développer, avec l'appui de

chaque programme ou projet, une stratégie efficace de mobilisation des acteurs de développement de leurs localités autour des actions de développement de l'élevage sur leur territoire. Mais le constat est que, l'appui du PIC-GEN pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans communaux de conservation et de gestion durable de la biodiversité s'est soldé avec des résultats peu consistants. Même en mettant en place un cadre de concertation permanent et fonctionnel entre acteurs privés (associations des éleveurs et comités locaux de gestion des ressources naturelles) et publics (notamment les services déconcentrés de l'État et les collectivités) pour conduire le processus de développement économique local, les objectifs d'amélioration des systèmes de production des ruminants se concrétisent difficilement.

Les autorités locales et gouvernementales s'efforcent de résoudre de manière durable les conflits liés à la transhumance en collaboration avec les agriculteurs et les éleveurs depuis des décennies. Cependant, malgré les efforts déployés, des dégradations du couvert végétal et l'ensablement des plans d'eau ont été constatés, ainsi que la persistance des conflits entre agriculteurs et éleveurs transhumants, d'une part, et entre les éleveurs et les agents forestiers, d'autre part. Les responsables d'éleveurs ont déclaré que le type d'élevage extensif basé essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles ne répond plus efficacement aux problèmes d'alimentation et d'abreuvement de leurs animaux

Face à cette situation, d'autres actions sont identifiées et sont en cours d'exécution. Au nombre de ces actions, il y a « *la délimitation et la sécurisation des espaces pastoraux qui permettraient d'éviter les nombreuses pertes en vie humaine et les importants dégâts matériels enregistrés lors de la transhumance* » dicit un des responsables du ProSeR. La Coopération suisse soutient l'Union Départementale des Opérateurs Professionnels d'Éleveurs et de Ruminants (UDOPER) des collectivités territoriales du département de l'Alibori depuis 2012 dans la mise en œuvre des actions visant à réduire la transhumance.

Ce soutien se manifeste par la vulgarisation des techniques de fabrication des blocs multi-nutritionnels densifiés pour nourrir les animaux, avant la mise en place de ces actions. Cet appui est donné dans le cadre de l'exécution du Programme d'Appui au Secteur du Développement rural (PASDeR). Mais à la date de notre passage sur le terrain, très peu d'éleveurs fabriquent ou s'intéressent à la fabrication et l'utilisation des blocs multi-nutritionnels. Dès lors, la sédentarisation des éleveurs demeure un problème entier auquel il importe de trouver des solutions adéquates. La sédentarisation des éleveurs de ruminants est alors d'un défi majeur qu'il faut s'appliquer à relever afin de créer un climat propice aux activités économiques des populations agricoles, mais aussi et surtout pour inscrire les investissements à réaliser par le ProSeR dans la durabilité. C'est dans cette optique que les autorités locales (traditionnelles et élues) sont mises à contribution dans la mise en œuvre des activités du projet. A travers le ProSeR, un site de 1000 ha est en cours d'aménagement sur le terroir de Dougoulaye dans la localité de Gogounou pour servir de campement pastoral pilote. Sur ce campement, quatre-vingt-dix-huit (98) ménages d'éleveurs seront installés pour y mener leurs activités agro-pastorales ; des races locales de bovin seront améliorées ; des aires de pâturages y seront renforcées ; des fourrages y seront produits et les sous-produits agricoles et agro-industriels seront valorisés ; sans oublier l'amélioration de la santé à travers les campagnes de vaccination contre la fièvre aphteuse et la dermatose nodulaire ; etc.

En s'intéressant à ces actions de sédentarisation des éleveurs sur les territoires du département de l'Alibori, on se préoccupe également de la place de l'élevage dans les systèmes agro-pastoraux dudit territoire. Dans ces systèmes, il est difficile de séparer les activités des éleveurs de celles des agriculteurs. Ces activités se mènent non seulement dans les mêmes espaces agro-pastoraux, mais aussi, elles mettent en contact les plusieurs acteurs qui gèrent et exploitent les ressources agro-pastorales.

En planifiant et en mettant en œuvre des actions de sédentarisation des éleveurs sans les mettre en lien avec les activités d'agriculture et de protection des ressources naturelles, il en résulte une précarité desdites actions. Certes, elles sont porteuses d'espoir dans le feu de l'action, mais elles portent en elles-mêmes des germes d'éphémérisme des actions de sédentarisation ; parce qu'elles ne sont pas des actions intégrées de développement des territoires. En réalité, la gestion des espaces agro-pastoraux en vue de résorber les conflits liés à la pratique de l'élevage extensif n'est pas seulement une affaire de délimitation et de création des campements pastoraux. C'est aussi et surtout un problème d'intégration de toutes les activités liées à la gestion des ressources naturelles de ces espaces ; parce que le problème d'inégale accessibilité aux ressources agro-pastorales entre les éleveurs et les agriculteurs va s'accroître au lieu de se réduire au profit de l'amélioration durable des conditions de vie des éleveurs.

Les conflits de gestion des ressources naturelles et la sédentarisation des éleveurs dans le département de l'Alibori au nord du Bénin sont des sujets complexes et importants. Une recherche sur ce sujet pourrait aider à comprendre les causes profondes de ces conflits et à identifier des solutions durables pour les résoudre.

3. Discussion

Les conflits liés à l'accès, l'exploitation et le contrôle des ressources naturelles, ainsi que la transhumance sont d'une telle complexité que leur gestion efficace n'est pas évidente, tant au niveau communautaire qu'administratif. Ces conflits qui sont particulièrement fréquents dans les zones où les éleveurs migrants cherchent de l'espace et des pâturages pour leurs animaux sont des sujets complexes et importants. La coexistence de ces migrants avec les populations locales, qui suivent des méthodes agro-pastorales traditionnelles, est souvent à l'origine de nombreux conflits (MAIGA, 2006). En effet, d'après une autre étude de base sur les conflits entre communautés liés à la gestion des ressources naturelles et l'identification des structures/mécanismes de résolution des conflits

existants, les tensions intercommunautaires autour de la gestion et le partage des ressources naturelles résultent des pratiques de transhumance (OIM, 2006). Ces conflits communautaires liés à la concurrence entre différents groupes - dont les communautés autochtones et migrantes - pour l'exploitation et le contrôle des terres et des ressources naturelles surviennent lorsque les éleveurs transhumants empiètent sur les terres des agriculteurs ou lorsque les agriculteurs occupent les couloirs de passage qui conduisent aux pâturages des éleveurs.

Mais, l'intégration du calendrier pastoral dans les outils de gestion des mouvements du cheptel bovin pourrait permettre de planifier les mouvements des éleveurs et de leur troupeau en fonction de la disponibilité des ressources fourragères. Les éleveurs peuls du Nord-Est du Bénin ayant une connaissance fine des faciès de végétation et des territoires d'extension pastorale, ils savent déterminer les périodes propices d'exploitation des ressources fourragères en des unités précises de leur territoire pastoral. La gestion temporelle et spatiale des ressources pastorales par les différentes communautés pourrait contribuer à la préserver des ressources naturelles et les troupeaux, et ainsi garantir les productions animales dans leur terroir (DJENONTIN, MADJIDOU, HOUINATO, MENSAH & SINSIN, 2014).

Face aux conflits de gestion des ressources naturelles et à la transhumance, c'est la sédentarisation des éleveurs qui est la solution proposée pour résorber ces conflits. Cependant, cela peut être difficile à mettre en œuvre ; car les éleveurs ont besoin des terres et pâturages suffisants pour faire paître leur bétail. Une approche plus durable pourrait être de promouvoir la gestion intégrée des ressources naturelles, qui implique la participation de toutes les parties prenantes dans la gestion des ressources naturelles et la sédentarisation des éleveurs. Cela peut aider à prévenir les conflits en permettant aux éleveurs et aux agriculteurs de travailler ensemble pour gérer les terres et les ressources naturelles de manière durable.

En somme, une recherche sur les conflits de gestion des ressources naturelles et la sédentarisation des éleveurs dans le département de l'Alibori au nord du Bénin pourrait aider à identifier les causes profondes de ces conflits et à proposer des solutions durables pour les résoudre. Il est important de promouvoir une approche inclusive pour la gestion des ressources naturelles, qui implique la participation de toutes les parties prenantes, y compris les éleveurs et les agriculteurs, pour assurer une gestion durable des terres et des ressources naturelles.

Conclusion

La sédentarisation des éleveurs sur le territoire de Gogounou comme les autres territoires du département de l'Alibori est une action principale qui conditionne le développement durable de ces territoires qui peinent à rayonner économiquement et socialement. Cette sédentarisation des éleveurs peuls dans le nord du Bénin est fragile et souvent en conflit avec les agriculteurs et les éleveurs sédentaires pour l'accès aux ressources naturelles telles que les pâturages et l'eau (DROY & BIDOU, 2014).

Cette situation qui contraint les agriculteurs et les éleveurs à braver l'administration forestière et à enfreindre aux normes sociales et juridiques de gestion des ressources naturelles, porte préjudice à la concrétisation des objectifs de sédentarisation et le développement des territoires. Chacun des acteurs de la sédentarisation des éleveurs des troupeaux ruminants, a une perception de la gestion des espaces agro-pastoraux et des profits qu'il peut en tirer pour soi-même. Ces perceptions qui façonnent les attitudes et comportements de chacun des acteurs mis en jeu, déterminent les rapports qu'ils entretiennent entre eux. Ce qui conduit souvent à un repositionnement des acteurs et à la recomposition des espaces de changement social pour la quête de la sédentarisation durable des éleveurs.

Références bibliographiques

AKPAKI A. J., 2002. *Paysans et Éleveurs Nomades du Centre et du Nord-Bénin : Conflit d'utilisation des ressources et Développement*, thèse de Doctorat, éd. Dietrich Reimen, Berlin, 509 p.

BIERSCHENK T., 1995, « *Rituels politiques et construction de l'identité ethnique des peuls au Bénin* », in FAY C. (éd.), *Identités et appartenances dans les sociétés sahéennes*, Cahiers des Sciences Humaines, 31 : 457-484.

BIERSCHENK T. et OLIVIER DE SARDAN J-P, 1994 « *ECRIS : Enquête Collective Rapide d'identification des conflits et des groupes Stratégiques...* », Bulletin de l'APAD [En ligne], 7 | 1994, mis en ligne le 03 décembre 2007, consulté le 24 avril 2023. URL : <http://journals.openedition.org/apad/2173> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/apad.2173>

CHABI TOKO R., 2016. *Place de l'élevage bovin dans l'économie rurale des peuls du Nord Benin*. Thèse de doctorat, Université de Liège – Gembloux Agro-Bio Tech, Belgique, 209 p.

Conférence des Nations Unies sur l'environnement. (1972). Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain. Récupéré le 12 décembre 2023, de <https://www.un.org/fr/conferences/environment/stockholm1972>

DJENONTIN J.A., AMIDOU M. & BACO N.M., 2002. *Diagnostic sur la gestion du troupeau : gestion des ressources pastorales dans l'Alibori et le Borgou*. In: Jamin J.Y., SEINY BOUKAR L. & FLORET C., (éds). *Savanes africaines : des espaces en mutation, des acteurs face à de nouveaux défis*. Garoua, Cameroun, Prasac, N'Djamena, Tchad, 27- 31, mai 2002. Cirad, Montpellier, 12 p.

DJENONTIN J.A., MADJIDOU O., HOUINATO M.R., Mensah G.A. & SINSIN B.A., 2014. *Le calendrier pastoral en élevage extensif dans le Nord-Est du Bénin : un outil de gestion du cheptel bovin de l'exploitation*. Sécheresse. Volume 23, Numéro 4, 261-270.

DROY I. & BIDOU J-E., 2014. *La fragilité de la sédentarisation d'une population pastorale peule au Bénin* : Diversité des agricultures familiales : Exister, se transformer, devenir [en ligne]. Versailles : Éditions Quæ, 2014 (généré le 13 juin 2021). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/quæ/29560>. ISBN : 9782759230235.

FODER. (2020). *Les communautés face à l'exploitation forestière illégale (EFI) : Constats et solutions pour un engagement durable ?* Forêts et Développement Rural (FODER). <https://forestlink.org/wp-content/uploads/2021/11/2021-9-16-15-10-5-CZEJRVDKGBVK7WD.pdf>

LAVIGNE DELVILLE, P., 2010. *La réforme foncière rurale au Bénin : Émergence et mise en question d'une politique instituante dans un pays sous régime d'aide*, Dans *Revue française de science politique* 2010/3 (Vol. 60), PP 467 à 491

MAIGA, A. (2006). Approche sociologique de l'émergence des conflits et des instances locales de régulation dans les usages des ressources naturelles dans le Nounbiel (Burkina Faso). *Revue de l'Université de Moncton*, 37(1), 267–294. <https://doi.org/10.7202/016723a>

Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). (2021). *Étude de base sur les conflits entre communautés liés à la gestion des ressources naturelles et identification des structures/mécanismes de résolution des conflits existants*. Projet : Consolidation de la paix dans la zone frontalière du nord-est de la Côte d'Ivoire, par le biais d'une gestion participative et planifiée des ressources naturelles. Fonds de consolidation de la paix des Nations Unies (UN Peacebuilding Fund)".

REPUBLIQUE DU BENIN, 1987, *Loi n° 2018-20 du 23 avril 2019, portant code pastoral en République du Bénin*. 23 p

REPUBLIQUE DU BENIN, 1996, *Décret n° 96-271 du 02 Juillet 1996 portant modalités d'application e la loi n° 93-009 du 02 Juillet 1993*

I. YAROU, Des conflits de gestion des ressources naturelles à la sédentarisation des éleveurs au nord du Bénin

portant régime des forêts en République du Bénin, Cotonou, éd. TUNDE, 27 p.

REPUBLIQUE DU BENIN, 1993, *Loi n° 93-009 du 02 Juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin, Cotonou, éd. TUNDE, 30 p.*